



Randonnée n°40022772

Partez à la découverte du vignoble de Cairanne avec ses parcelles de vignes enclavées dans les bois !

À l'initiative des vignerons de Cairanne ce parcours mi-ombragé vous fera prendre de la hauteur. La marche débute en direction du Col du Débat. Vous emprunterez ensuite la Route du Feu pour vous diriger vers les hauteurs de la Montagne de Ventabren. De là-haut, vous bénéficierez de magnifiques points de vue sur les Dentelles de Montmirail ainsi que le Mont Ventoux. Vous descendrez à travers vignes pour rejoindre le Vieux Village et revenir sur vos pas à la Maison du Cairanne.

Durée :	3h 40	Difficulté :	Moyenne
Distance :	10,50 km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	221 m	Activité :	Pédestre
Dénivelé négatif :	217 m		
Point haut :	323 m	Commune :	Cairanne (84290)
Point bas :	128 m		

Description

Se garer sur le parking de l'école, 65 Chemin de Beauregard. Autres parkings à proximité : parking de la place, emplacements dédiés Allée des Travers.

(D/A) Face à la Maison du Cairanne, le panneau explicatif constitue le point de départ de la randonnée. Prendre la direction Ouest vers la mairie. Au premier croisement, tourner à droite dans le Chemin des Ormeaux. *Vous découvrez ici le premier panneau directionnel des Sentiers du Cairanne qui vous guidera tout au long de votre randonnée. **Suivre le balisage Rouge.*** Une fois à Sous Ville, faire un gauche/droite pour suivre le Chemin du Valat et déboucher Chemin de Saint-Génies.

(1) Prendre à gauche puis tout de suite à droite en gardant le Chemin de Saint-Génies et passer devant le cimetière de Cairanne pour arriver sur un chemin de terre.

Face au cimetière, arrêtez-vous au panneau explicatif pour en apprendre plus sur l'histoire du village et de l'AOC Cairanne.

(2) Au croisement, suivre le panneau directionnel vers la gauche. L'ascension du Col du Débat débute. Après une courte montée, traverser le petit bois, marcher en direction du croisement et continuer tout droit. *Au milieu de la montée, faites une courte pause pour lire le panneau "Nos Terroirs". Derrière-vous, admirez la vue sur l'Église Saint-Vincent entourée par les remparts du Vieux Village.*

(3) Au croisement en épingle, prendre à gauche sur la route goudronnée. À l'intersection suivante, emprunter le chemin sur la droite, virer encore à droite au prochain embranchement et poursuivre tout droit jusqu'au Col du Débat (Alt. 254 m).

(4) Avancer en direction du panneau situé au Col du Débat et prendre la Route du Feu sur la gauche jusqu'à la placette entourée d'arbres. *Vous avez ici la possibilité de rejoindre le tracé du "Sentier Bouteille" (reste 2,5 km - cf Sentier Bouteille).*

(5) Prenez un moment pour en apprendre plus sur les spécificités des vins produits sur notre territoire. Rester sur la Route du Feu et monter en direction de la Montagne de Ventabren.

(6) À l'intersection, tourner à droite. Le chemin mène au-dessus d'une parcelle de vigne enclavée dans les bois.

Points de passages

- D/A Maison du Cairanne**
N 44.230005° / E 4.931567° - alt. 138 m - km 0
- 1 Chemin de Saint-Génies**
N 44.235886° / E 4.92869° - alt. 136 m - km 0.76
 - 2 Croisement**
N 44.239654° / E 4.929295° - alt. 159 m - km 1.22
 - 3 Croisement en épingle**
N 44.245836° / E 4.933376° - alt. 224 m - km 2.57
 - 4 Col du Débat**
N 44.246174° / E 4.94121° - alt. 260 m - km 3.54
 - 5 Route du Feu, placette**
N 44.247215° / E 4.946231° - alt. 289 m - km 4.06
 - 6 Croisement Route du Feu**
N 44.248975° / E 4.951188° - alt. 322 m - km 4.51
 - 7 Parcelle enclavée**
N 44.246666° / E 4.953286° - alt. 316 m - km 4.86
 - 8 Chemin à droite**
N 44.248274° / E 4.955432° - alt. 308 m - km 5.36
 - 9 Croisement en Y**
N 44.245621° / E 4.955911° - alt. 284 m - km 5.74
 - 10 Brès, groupement de maisons**
N 44.241509° / E 4.956717° - alt. 275 m - km 6.26
 - 11 Croisement Chemin Sous Serre Blanc**
N 44.237243° / E 4.952422° - alt. 224 m - km 6.92
 - 12 Chemin des Girards**
N 44.231553° / E 4.951457° - alt. 183 m - km 7.92
 - 13 Route de Saint-Roman de Malegarde**
N 44.234192° / E 4.937721° - alt. 157 m - km 9.31
 - 14 Remparts du Castri Cairanne**
N 44.232991° / E 4.933778° - alt. 178 m - km 9.67
 - 15 Descente des Remparts**
N 44.232369° / E 4.93293° - alt. 173 m - km 9.92

(7) Se diriger à gauche, puis longer le bas de la parcelle de vigne vers la droite. À l'angle de celle-ci, emprunter le sentier sur la gauche.

(8) Quitter le sentier et prendre le chemin à droite pour traverser les deux parcelles de vignes. À l'intersection, tourner à droite en direction des Dentelles de Montmirail.

(9) Devant le croisement en Y, emprunter la voie de gauche et suivre le chemin jusqu'au regroupement de maisons à Brès.

(10) Tourner à droite et rejoindre la route goudronnée. La suivre jusqu'à parvenir à l'intersection du Chemin Sous Serre Blanc et du Chemin de l'Amassat.

(11) Continuer tout droit sur le Chemin de l'Amassat. Bifurquer sur le chemin de terre à gauche pour traverser diverses parcelles de vignes, puis suivre le chemin sur la droite. *Devenez incollable sur les paysages de Cairanne en lisant le panneau "Nos Paysages".*

(12) De retour sur la route goudronnée, partir à gauche en direction du Chemin des Girards. Au croisement, prendre à droite et suivre le chemin goudronné jusqu'au croisement avec la Route de Saint-Roman de Malegarde.

(13) Tourner à gauche en direction du Vieux Village. Traverser le Chemin des Orneaux pour emprunter derrière le chemin enherbé qui débouche Chemin des Remparts.

(14) Tourner à droite pour passer la porte des remparts du Castri Cairanne et arpenter les rues du Vieux Village. Suivre la rue à droite en direction de l'Église Saint-Vincent. Emprunter les escaliers vers les Jardins de Cairanne.

(15) Bifurquer à droite en épingle puis à gauche pour suivre la Rue Sainte-Catherine. Prendre ensuite à droite pour emprunter la Montée du Donjon puis à gauche sur le Chemin de la Fontaine.

(16) Au rond-point, tourner à droite pour suivre l'Allée des Travers, qui mène directement à la Maison du Cairanne et au parking (D/A).

16 Rond-point

N 44.231507° / E 4.933606° - alt. 155 m - km 10.25

D/A Maison du Cairanne

N 44.230005° / E 4.931559° - alt. 138 m - km 10.5

Informations pratiques

Pas de point d'eau sur le circuit.

- Boulangerie "Les délices de Cairanne".
- Épicerie "La petite Jeannette".
- Bar/Bistrot "Chez Sandra".
- Restaurant "Le Tourne au Verre".
- Restaurant "Côteaux & Fourchettes".

A proximité

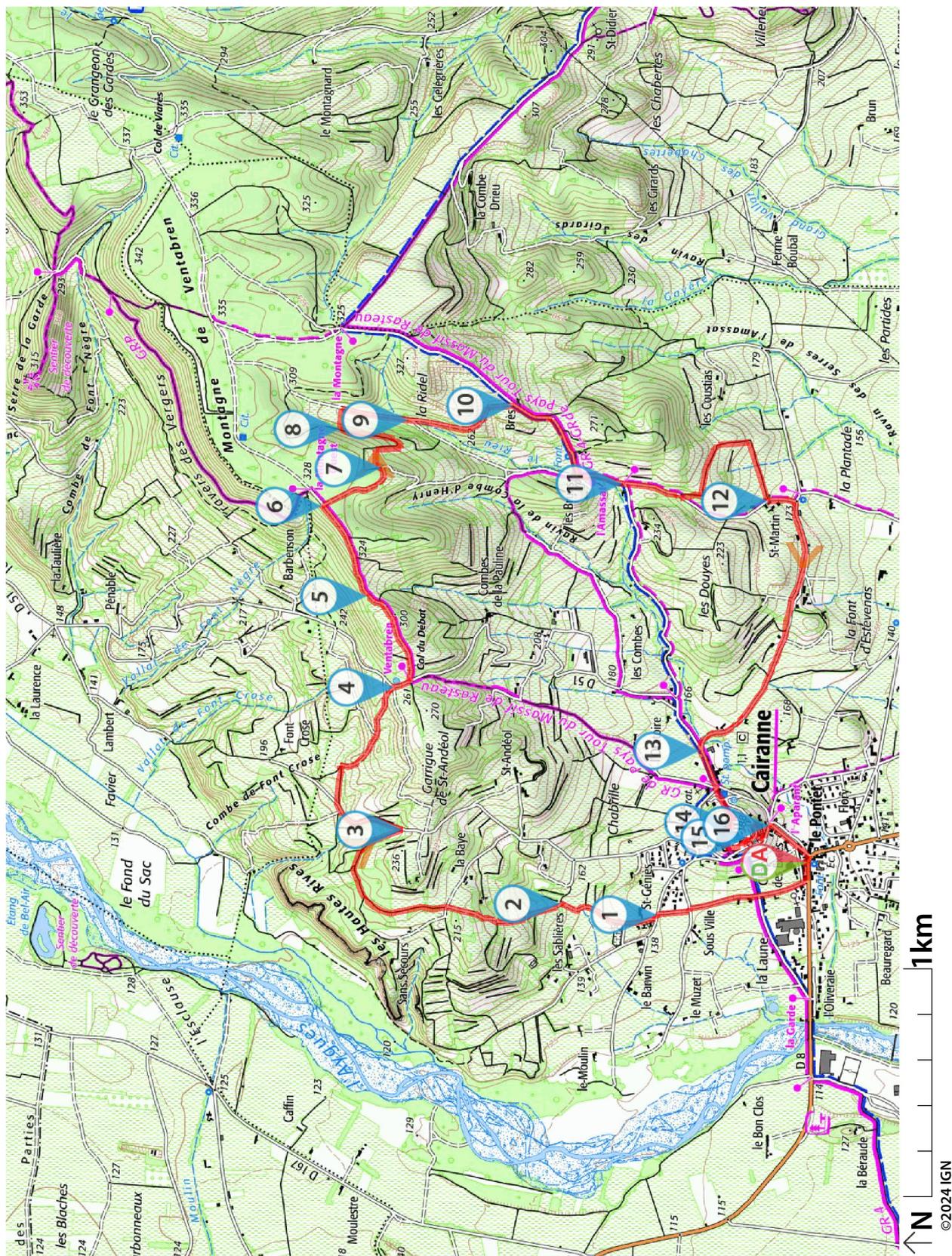
Découvrir la Maison du Cairanne et son musée de la Romanité : [Cliquez ici](#)

En savoir plus sur l'appellation Cairanne : [Cliquez ici](#)

Suivez-nous sur Instagram : [@aoc.cairanne](#)

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-sentier-magnum/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.